Jacques Hazera
Expert Forestier
Membre de la C.N.I.E.F.E.B.
Vice-Président de Pro Silva France
Successeur de Didier Müller
Les Pijoulets
33125 HOSTENS
Tel : 05.56.88.55.72
Jacques.Hazera@Pijouls.com
Siret n° 348 332 560 000 39

Hostens, le 26 décembre 2014

M. Jean-Luc D.

Objet : dégradations en forêt à Belin

Monsieur,

J'ai été informé par mon confrère S. P. de dégradations commises par votre entreprise sur la parcelle de mon client M. François B. lors de la préparation d'un reboisement chez le propriétaire voisin. J'ai constaté les faits suivants :

- traces de passages d'un rouleau landais à plusieurs endroits à l'intérieur de sa parcelle 861 ;
- destruction de jeunes semis sur ces passages ainsi qu'à proximité de la limite parcellaire ;
- destruction du chemin matérialisant cette limite ;
- non respect de cette limite lors du labourage.

Relevé des traces reporté sur photo aérienne avec cadastre (source Géoportail – échelle 1/1.000ème)

En aucun cas vous n'aviez à franchir la limite de propriété, mais c'est d'autant plus impardonnable que tous les éléments pour éviter ces erreurs vous avaient été fournis (notamment les instructions et les plans cadastraux), que la différence de nature entre les deux propriétés était tout à fait évidente, et que la limite sur le terrain avait été parfaitement matérialisée par un récent passage de gyrobroyeur.

De plus, cette parcelle fait actuellement l'objet d'une subvention pour reconstitution par régénération naturelle, ce qui rend la destruction des semis d'autant plus grave.

Enfin, les dégâts causés par votre entreprise sont de nature à envenimer des relations de voisinage déjà très tendues entre ces deux propriétaires.

Considérant ce cas comme emblématique, mon client exige la réparation suivante :

1. <u>dédommagement forfaitaire en numéraire de 250 € (préjudice, dégâts, honoraires d'expert, etc.) ;</u>
2. <u>remise en état du chemin de limite avant le 30 mai 2015 (aplanissement sur une largeur de 4 mètres).</u>

Je me tiens à votre disposition pour la suite et vous prie de croire, Monsieur, à mes salutations distinguées.